

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

COMITE INTERMINISTERIEL de la STATISTIQUE

Commission Technique Consultative de la Statistique

Le BILAN de l'EXISTANT

Présenté au Comité Interministériel de la
Statistique par la Commission Technique
Consultative de la Statistique le 17 juillet 2000

I.- CONTEXTE.

Avant de passer à l'examen de la situation du Système Statistique National, il nous a semblé utile de parler brièvement des tendances actuelles qui caractérisent le développement de la Statistique au niveau sous-régional, régional et international.

En effet, le Système Statistique National doit tenir compte de ces tendances d'une part, et par rapport à la nouvelle politique économique et sociale, faire siennes les préoccupations nationales en matière de statistiques, d'autre part.

1.1. - CONTEXTE NATIONAL

La Mauritanie a un Système Statistique décentralisé qui est constitué essentiellement :

- De l'Office National de la Statistique ;
- Des services statistiques créés au sein des Ministères, ayant pour principale mission de satisfaire en priorité les besoins spécifiques de ces Ministères ;
- Des services statistiques au sein des Sociétés nationales.

L'Office National de la Statistique est le pilier central de ce Système au sein duquel il joue un rôle fondamental.

Il est chargé, entre autres, de la réalisation des recensements généraux de la population, des enquêtes spécifiques, de l'élaboration des concepts de définition, des nomenclatures ainsi que des autres éléments de la méthodologie statistique à appliquer dans le pays.

A l'issue d'une large concertation sur le système statistique national, tenue en 1990, d'importantes mesures ont été prises. Il s'agit notamment de la création :

- De l'Office National de la Statistique ;
- Du Comité Interministériel de la Statistique ;
- De la Commission Technique Consultative de la Statistique.

La mise en œuvre de ces mesures a donné un nouvel élan au Système Statistique National et s'est traduite par l'amélioration de la production statistique

qui a suscité l'intérêt et l'appui des partenaires au développement de la Mauritanie.

Néanmoins le Système Statistique National demande encore à être perfectionné pour mieux l'adapter aux exigences de l'effort du développement du pays et fournir des informations économiques et sociales de qualité, aux fins de prise de décisions des acteurs de la vie économique nationale.

En effet, la Mauritanie, avec l'appui des institutions internationales, a entrepris depuis 1985, de grandes réformes structurelles visant au rétablissement des équilibres macroéconomiques et à l'instauration d'une croissance économique soutenue.

Ces réformes qui ont transformé profondément les structures et le mode de fonctionnement de l'économie dans son ensemble ont permis de réduire le champ d'intervention de l'Etat dans l'économie nationale.

Le Document - cadre de Politique Economique 1996–1999 et le document relatif à la Stratégie de Développement 1998-2001 : Partenariat- Etat - Secteur Privé pour une Croissance Forte et Durable, ont mis l'accent sur la nécessité de produire, d'une manière qualitative et quantitative, des données économiques, financières et socio-démographiques permettant d'aider à la prise de décision, de formuler et de mettre en œuvre la politique économique. En effet, une bonne gestion de l'économie nationale dans le cadre du nouvel environnement, exige des informations disponibles de qualité, apportant des réponses rigoureuses, aux préoccupations des décideurs.

C'est dans cette optique qu'il a été demandé aux institutions publiques et privées de communiquer leurs données à l'Office National de la Statistique.

C'est aussi dans cette perspective et avec le souci de renforcer les capacités nationales d'analyse et de conception, que s'inscrit le projet du Schéma Directeur de la Statistique qui est une composante du Programme de Gestion des Ressources Publiques et Renforcement des Capacités (MAU/97/004). financé par le PNUD.

Un Schéma Directeur de la Statistique est un programme d'actions statistiques décrivant les opérations à réaliser dans une période donnée et ayant pour objectif de rendre l'outil statistique national capable de répondre durablement et convenablement aux besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

Le processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique mauritanien est étalé sur cinq étapes dont la réalisation est programmée sur une période de douze mois (Septembre 1998 - Août 1999). Ces étapes sont :

- 1- **Etape I : Lancement de l'opération**
- 2- **Etape II : Bilan de l'existant et orientations générales**
- 3- **Etape III : Scénarios**
- 4- **Etape IV : Plans d'actions annuels**
- 5- **Etape V : Mise en œuvre et suivi de l'exécution du Schéma Directeur**

Des structures chargées de ce processus ont été constituées et mises en place. Il s'agit de :

- Sept (7) commissions spécialisées chargées chacune d'un domaine. Les domaines sont : Population, Conditions de vie des ménages, Agriculture, Elevage et Environnement, Entreprises non agricoles, Indicateurs macro-économiques et Comptes nationaux, Informatique et techniques connexes et Ressources humaines et cadre institutionnel ;
- Un Groupe de Coordination ;
- Une Commission Technique Consultative de la Statistique ;
- Un Comité Interministériel de la Statistique.

Ces deux dernières structures ont été créées par Décret 90-072/P CMSN depuis 1990.

Le présent rapport, élaboré par le groupe de coordination, marque la fin de l'étape II du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique. Il doit être validé par le Comité Interministériel de la Statistique pour permettre au Groupe de coordination de poursuivre les activités rentrant dans le cadre de l'étape III du processus.

1.2. - CONTEXTE SOUS-REGIONAL

* Observatoire Economique et Statistique de l'Afrique (AFRISTAT)

La Mauritanie est membre de l'AFRISTAT depuis 1997. A ce titre, l'Office National de la Statistique participe aux programmes sous-régionaux de cette institution, en particulier au Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) qui est financé par l'Union Européenne et doit s'exécuter de 2000 à 2004.

Le PROSMIC vise à mettre à la disposition de l'ensemble des Etats membres une information statistique fiable, à jour et durable, qui puisse, d'une part, aider les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux à la prise de décision, et d'autre part, faciliter la conception et l'évaluation des politiques économiques.

Le PROSMIC comprend cinq domaines :

- La coordination statistique ;
- La comptabilité nationale ;
- La conjoncture économique et sociale ;
- La diffusion ;
- La statistique sociale.

On constate une certaine similitude des objectifs du PROSMIC et du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du Fonds Monétaire International, en particulier en ce qui concerne l'amélioration progressive de la qualité des données à partir des priorités clairement identifiées et le rôle central assigné à la diffusion des données.

Toutefois, pour ce qui est du champ couvert, le PROSMIC laisse les Banques Centrales assurer les activités de la collecte et de la diffusion des données relatives au secteur financier.

AFRISTAT organise, en outre, en faveur de ses membres, des séminaires consacrés à l'initiation pour l'utilisation du module Equilibres Ressources - Emplois, Tableaux Entrées-Sorties (ERETES) en vue de la mise en œuvre du SCN.93.

* Il importe de mentionner en outre que *la CEDEAO, l'UMA, la Ligue Arabe et le CILS*, organisations sous régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré s'intéressent, elles aussi, au développement de statistiques et aident leurs membres dans ce domaine.

C'est ainsi que le CILS est déjà intervenu, dans le cadre des enquêtes, de la formation et de l'assistance technique.

La CEDEAO a aussi supervisé la mise en place d'un important outil de traitement et de diffusion des statistiques de commerce extérieur en interface avec les statistiques douanières.

La coopération arabe, par l'intermédiaire du Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), a déjà aidé à la réalisation de quelques opérations et son rôle peut devenir plus importante compte tenu de sa large expérience et de ses nombreuses structures opérantes dans le domaine statistique.

L'UMA, dans le cadre de sa politique d'intégration économique, est appelée dans l'avenir à se préoccuper des problèmes liés à la coordination et à l'harmonisation des statistiques dans ses pays membres.

1.3. - CONTEXTE REGIONAL

* Il convient tout d'abord d'apprécier les efforts déployés dans les 53 pays d'Afrique par la Commission Economique de l'Afrique (CEA) en faveur de la coordination et du développement de statistiques, en particulier, pour la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale des Nations 1993 (SCN.93), lequel fournit un cadre complet permettant de créer une base des données macroéconomiques, convenable pour l'analyse et l'évaluation des performances d'une économie nationale.

La CEA dispose d'un Comité de l'Information pour le Développement qui définit son programme de travail et d'un Comité de Coordination pour le Développement de la Statistique en Afrique (CASD) dont les activités sont orientées vers une meilleure coordination des actions de développement statistique en Afrique.

1.4. - CONTEXTE INTERNATIONAL

**Le Système Général de Diffusion des Données du Fonds Monétaire International(SGDD)*

Approuvé en décembre 1997 par le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI), le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) se présente comme un cadre directeur de développement du système national de production et de diffusion des données statistiques.

Ses objectifs sont :

- D'encourager les pays membres à améliorer la qualité de leurs données ;
- De fournir un cadre d'évaluation des besoins d'amélioration des données et de définir les priorités correspondantes ;
- De guider les pays membres dans la diffusion au public des statistiques économiques, financières, socio-démographiques, exhaustives et accessibles.

Le SGDD est sous tendu par trois grands axes :

- (i) **Les données** : elles englobent le champ d'application, la périodicité et les délais de diffusion :
 - ***Champ d'application*** : Quatre secteurs de l'économie (réel, budgétaire, financier et extérieur) ont été retenus compte tenu des données essentielles à l'évaluation des résultats et à la politique économique ;
 - ***Périodicité et délais de diffusion*** : le respect de la périodicité et des délais de diffusion doit être recherché en considération des capacités et des besoins du pays.
- (ii) **La qualité des données** : une grande priorité est à accorder à l'amélioration de la qualité des statistiques.
- (iii) **L'intégrité** : les statistiques officielles doivent être impartiales et inspirer confiance. Ce qui suppose l'objectivité et le professionnalisme de l'organisme producteur de statistiques.

- (iv) **Accès du public aux données** : Cet axe met l'accent sur la nature du service public de la diffusion de statistiques publiques. Le public doit pouvoir y accéder aisément et dans des conditions d'égalité.

**Les Principes Fondamentaux de la Production des Statistiques des Nations Unies.*

Le Conseil Economique et Social des Nations Unies a adopté en 1994 le rapport de la Commission des Statistiques, relatif aux principes fondamentaux de la production de statistiques. Ces principes déterminent, d'une manière générale, les bases pour la production de statistiques publiques et sont relatifs à :

- L'impartialité des statistiques auxquelles l'accès au public doit être effectif ;
- Le droit des producteurs de statistiques à formuler des observations sur les interprétations erronées et l'usage abusif des statistiques ;
- La liberté de choix des sources par les responsables de production statistique, compte tenu du coût et de la qualité des données que ces sources peuvent fournir ;
- La confidentialité des données individuelles qui ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques ;
- La coordination des activités des différents organismes du Système Statistique National ;
- L'utilisation par les Systèmes Statistiques Nationaux des concepts, et méthodes définis à l'échelle internationale ;
- La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique.

** Détermination et harmonisation des indicateurs de base des progrès du développement*

Des travaux de réflexion sont actuellement menés en étroite collaboration entre les Nations Unies, la Banque Mondiale et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), en vue de choisir des indicateurs de base des progrès du développement devant permettre d'évaluer les avancées réalisées pour atteindre une série d'objectifs fondamentaux et représentatifs.

Ces objectifs sont liés aux conclusions des grandes Conférences des Nations Unies sur les thèmes fondamentaux ; l'Education (Thaï lande 1990), les Enfants (New York 1990), l'Environnement (Rio 1992), la Population et le Développement (le Caire 1994), le Développement Social (Copenhague 1995) et les Femmes (Beijing 1995). Ils sont :

- La réduction de la pauvreté ;
- L'éducation primaire pour tous ;
- L'égalité entre les sexes ;
- L'égalité entre les sexes dans l'éducation ;
- La réduction de la mortalité infantile ;
- La réduction de la mortalité post infantile ;
- La réduction de la mortalité maternelle ;
- La santé génésique ;
- La protection de l'environnement ;
- L'environnement durable ;
- La protection de l'atmosphère et
- La bonne gouvernance (développement participatif et bonne gestion des affaires publiques).

Les indicateurs pour le suivi de la réalisation de ces objectifs font actuellement l'objet de discussion dans des conférences organisées par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.

II.- SITUATION DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

Il importe tout d'abord de préciser le domaine de notre travail en procédant à la définition des deux concepts fondamentaux suivants :

- **les Statistiques** : elles sont un ensemble de données quantitatives d'observation collectées et élaborées grâce à certains méthodes et outils scientifiques aidant à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel et politique ;
- **le Système Statistique National** : c'est un ensemble de dispositif institutionnel et organisationnel, mis en place par les Autorités nationales et dont la vocation est de produire, publier et diffuser des statistiques à l'Etat, aux agents économiques et aux organisations internationales.

2.1 – CADRE INSTITUTIONNEL

Les principaux textes législatifs et réglementaires qui déterminent et organisent l'environnement institutionnel, le fonctionnement et les objectifs assignés au Système Statistique National sont :

1. L'ordonnance N°84 -135 du 06/06/1984 Instituant l'obligation et le secret en matière de statistique et fixant les sanctions y afférentes :

Cette ordonnance comporte trois volets :

- L'obligation des personnes physiques et morales de répondre, avec exactitude, aux enquêtes statistiques des services publics ;
- Le secret professionnel en matière statistique auquel sont astreints, sous peine de sanctions, les agents et les services publics ayant réalisé les enquêtes ;
- Les sanctions prévues en cas de défaut de réponse ou de réponse sciemment inexacte.

2. Décret 90-072/P CMSN portant création d'un Comité Interministériel de la Statistique et d'une Commission technique Consultative de la Statistique :

Ce décret est promulgué suite à une communication adoptée par le Conseil des Ministres le 7 Décembre 1988 relative au Programme d'appui Institutionnel à la Statistique. Il crée deux structures et fixe leurs attributions, leur composition et leur fonctionnement respectifs.

Il s'agit :

* du Comité Interministériel de la Statistique

Ce Comité comprend :

Un Président : Le Ministre des Affaires Economiques et de Développement.

Un Vice – Président : Le Ministre de l'Intérieur des Postes et Télécommunications.

Des Membres :

- Le Ministre des Finances ;
- Le Ministre de l'Industrie et des Mines ;
- Le Ministre Chargé du Commerce et des Transports ;
- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales ;
- Le Ministre de l'Education Nationale ;
- Le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement,
- Le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime
- Le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie.

Le Comité qui doit se réunir, au moins une fois par an, a pour objet d'orienter, de superviser et d'impulser le travail statistique au niveau national. A cet effet sa mission consiste à :

- Elaborer la politique générale du pays en matière statistique ;
- Fixer les priorités nationales en données statistiques pour le court et le moyen termes ;
- Harmoniser les programmes de travail des services statistiques de l'Etat, compte tenu des recommandations de la Commission Technique Consultative de la Statistique ;
- Fixer les méthodologies générales, les coûts et les calendriers des enquêtes et recensements programmés ;
- Coordonner l'action des départements ministériels impliqués dans les opérations de collecte de l'information statistique ;
- Soumettre au Gouvernement les mesures à prendre au niveau national pour faciliter l'exécution des projets statistiques ;
- Examiner le rapport annuel de l'Office National de la Statistique relatif aux statistiques dans le pays.

* de la Commission Technique Consultative de la Statistique

Elle rassemble en son sein :

Un Président : Le Directeur Général de l'Office National de la Statistique.

Des Membres :

- Le Directeur de la Programmation et des Etudes du MAED ;
- Le Directeur de l'Emploi ;
- Le Directeur Général des Douanes ;
- Le Directeur des Etudes Economiques à la BCM ;
- Le Directeur de l'Administration Territoriale ; (MIPT)
- Les chefs des Départements de l'Office National de la Statistique ;
- Les Responsables des services statistiques implantés dans les Ministères membres du Comité Interministériel de la Statistique ou à défaut leurs représentants.

La Commission Technique Consultative est créée pour organiser, suivre, coordonner et contrôler l'ensemble des activités statistiques dans le pays et à cet effet elle a pour mission :

- D'étudier la situation des statistiques nationales et confronter leur adéquation avec les besoins du pays en informations statistiques ;
- D'harmoniser les méthodes utilisées dans le pays pour la collecte et le traitement de l'information statistique;
- D'élaborer le projet du Plan Statistique National, conformément aux orientations données par le Comité Interministériel de la Statistique ;
- De formuler des plans sectoriels de production de données statistiques, compte tenu des besoins spécifiques de chaque secteur de l'économie nationale ;
- De coordonner les mesures pratiques décidées par le Comité Interministériel de la Statistique au niveau des services statistiques de l'Etat en vue de l'exécution des opérations d'envergure nationale, tels les recensements de la population et de l'habitat, les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages ;

- De sensibiliser l'administration, les ménages et tous les opérateurs économiques nationaux sur l'importance des statistiques pour le développement du pays et la nécessité de leur collaboration franche avec les agents chargés de travail statistique.

3. *Le Décret N°0068/98 fixant les attributions du Ministre des Affaires Economiques et du Développement et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.*

Ce décret place l'Office National de la Statistique sous la tutelle du Ministère des Affaires Economiques et de Développement, en qualité d'établissement public à caractère administratif (EPA).

2.2 - *ORGANES ET STRUCTURES STATISTIQUES.*

La République Islamique de Mauritanie a un Système Statistique National décentralisé et constitué par des organes qui, pour le besoin de cette étude, ont été classés globalement en trois catégories :

- L'Office National de la Statistique, organe central du Système ;
- Les services statistiques des Ministères ;
- Les services statistiques des Sociétés nationales.

A- L'Office National de la Statistique

L'Office National de la Statistique (ONS) a été créé en lieu et place de la Direction de la Statistique et de la Démographie de l'ex-Ministère du Plan par le Décret N°90 026/P CMSN du 04/02/90. Il a été érigé en Etablissement Public à Caractère Administratif pour lui donner plus de souplesse dans sa gestion et dans ses relations avec l'extérieur.

L'Office National de la Statistique a pour mission :

- De mettre en place un système national intégré pour la collecte des statistiques économiques, démographiques et sociales en recourant soit à des recensements exhaustifs ou à des enquêtes par sondage, soit en exploitant des documents en provenance du secteur public ou du secteur privé ;

- D'élaborer des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodologies statistiques générales à appliquer dans le pays ;
- De traiter et d'analyser des informations statistiques collectées selon les techniques scientifiques appropriées ;
- D'imprimer la documentation élaborée et la vulgariser à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- De suivre la conjoncture économique et de confectionner des indices nécessaires à l'évaluation de l'exécution des plans de développement dans leurs phases successives ;
- De mettre à la disposition de l'Etat, des collectivités locales et d'opérateurs économiques privés, des données statistiques nécessaires à l'élaboration des plans de développement et à la rationalisation des choix économiques, d'une manière générale ;
- De rechercher et d'établir de relations de coopération mutuellement avantageuses avec les institutions statistiques nationales et étrangères en vue de l'harmonisation et de l'amélioration des méthodologies utilisées ;
- De former et de recycler des cadres dans le domaine de la statistique à travers des études spécialisées et d'élaborer des méthodologies d'enquêtes adaptées au contexte du pays.

L'Office National de la Statistique est l'organe principal du dispositif national chargé de la production des données socio-économiques. C'est sur lui que repose la bonne marche de ce dispositif ainsi que des lourdes responsabilités liées à la réalisation de toutes les grandes opérations de recensement.

Pour remplir sa mission, l'Office National de la Statistique à la tête duquel se trouve un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint, de deux conseillers nationaux, d'un conseiller technique coopérant et d'un attaché, s'est organisé en se dotant des structures suivantes (voir organigramme détaillé à l'annexe I) :

- Un département des Affaires administratives ;
- Une Agence comptable ;

- Un département de la coordination statistique ;
- Un département de l'informatique et des opérations ;
- Un département des statistiques économiques et des comptes nationaux ;
- Un département des statistiques démographiques et sociales ;
- Trois services régionaux installés à Nouadhibou, Kaedi et Aï oun.

Le département des statistiques économiques et des comptes nationaux et le département des statistiques démographiques et sociales ont vocation de produire des statistiques. Il convient, en outre, d'ajouter les projets Enquête Permanente sur les Conditions de vie des Ménages (EPCV), Secteur Informel et Migration et Urbanisation. Les statistiques sont diffusées et publiées dans les documents suivants :

- Annuaire statistique ;
- Agrégats de la comptabilité nationale ;
- Eléments de conjoncture ;
- Mauritanie en chiffres ;
- Statistiques du commerce extérieur ;
- Statistiques sectorielles ;
- Annuaire socio-démographique ;
- Indice des prix à la consommation ;
- Rapports d'enquête sur les conditions de vie des ménages (Volume I et II) ;
- Profil de pauvreté (volumes I et II) ;
- Rapports d'enquête sur le secteur informel (Volumes I, II, III, IV, et V) ;
- Rapport national descriptif sur la migration.

B - Services statistiques des Ministères et Institutions

Plusieurs Ministères et institutions disposent, en leur sein, des services statistiques qui produisent des informations servant à leurs besoins spécifiques.

Il s'agit de :

- **La Direction de l'Informatique et des Etudes Statistiques (Ministère de l'intérieur, des Postes et Télécommunications)**

Cette Direction est chargée de la collecte, de la saisie, du traitement et de l'analyse des informations de nature à améliorer le contrôle et le suivi des

populations ainsi que la gestion des ressources humaines et financières mises à la disposition du département.

Par ailleurs, la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale, par le canal de son Service des Etudes et Planification, est chargée d'élaborer des monographies régionales et de mettre à jour annuellement les banques des données régionales et communales.

Ces deux Directions et leurs services ont été créés par le Décret N° 90/94 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.

- **La Cellule de Planification (Ministère des Mines et de l'Industrie)**

Cette cellule est créée par le décret N°0069/98/PM fixant les attributions du Ministre des Mines et de l'Industrie et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département. Elle est chargée de la recherche, du financement des projets et, d'une façon générale, de la planification sectorielle. Elle comprend trois structures dont une division des statistiques qui n'est pas encore opérationnelle.

- **La Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation (Ministère du Développement Rural et de l'Environnement).**

Cette direction est chargée, entre autres, de la coordination, de l'élaboration des politiques sectorielles, du suivi de leur mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets, de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des statistiques agricoles et environnementales, de la construction d'une banque de données fiables relatives à la sécurité alimentaire.

Créée par le décret N° 028/99 du 20 juillet 1999 fixant les attributions du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département, la Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSE) comprend quatre (4) services dont le Service des Statistiques Agricoles, des Informations Rurales et de l'informatique. Ce service dispose d'une Division des Statistiques agricoles chargée d'élaborer les statistiques agricoles, en liaison avec le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Rapide (SISAAR) qui est une cellule rattachée au cabinet du Ministre et dont la vocation est de gérer l'information sur la sécurité alimentaire.

- **La Direction de la Planification et de la Coopération (Ministère de l'Education Nationale)**

La mission de cette direction est définie par l'article 13 du Décret N° 66/85 du 24 Août 1985 portant attributions du Ministre de l'Education Nationale et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.

La Direction de la Planification et de la Coopération qui comprend trois services est chargée de plusieurs missions dont celle assurée par son Service des Statistiques et de la Coopération. Celui-ci collecte, centralise et diffuse des statistiques scolaires et élabore toutes les études en matière d'éducation en liaison avec la politique du développement économique et social du pays.

Un Comité Permanent des Statistiques et Indicateurs de l'Education a été créé par l'arrêté N°R403 du 12 mai 1999 du Ministre de l'Education Nationale.

Il est chargé de l'ensemble des questions liées à l'identification des besoins en statistiques et indicateurs d'éducation en vue du suivi et de l'évaluation de l'Education de Base pour Tous en 2000. Il est appuyé par un Groupe Technique dans lequel l'Office National de la Statistique est membre.

- **La Direction Générale des Douanes (Ministère des Finances)**

Cette Direction dispose de plusieurs services dont le Service de la Comptabilité, de la Statistique et de l'Informatique qui a une Division Comptabilité et Statistiques à laquelle est rattaché le projet Système douanier automatisé (SYDONIA) appuyé par le PNUD.

- **La Direction Générale des Impôts. (Ministère des Finances)**

La direction Générale des Impôts dispose, entre autres, d'un Service des Emissions et de la Statistique où est logée la Division de la Statistique et de la Comptabilité.

Ces structures, qui appartiennent à l'Administration Centrale du Ministère des Finances, sont créées par le décret N°0066/98 du 17 juin 1998 fixant les attributions et l'organisation de l'Administration Centrale du Ministre de ce Département.

- **La Direction de l'Emploi (Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports).**

Cette Direction, logée précédemment dans l'ex Ministère du Plan, devenu Ministère des Affaires Economiques et de Développement, est actuellement,

rattachée au Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports dont le décret fixant ses nouvelles attributions et l'organisation de son Administration Centrale n'est pas encore publié.

La Direction de l'emploi pilote le projet Système d'information sur le marché de l'emploi qui est financé par le PNUD et qui se charge de la production des statistiques sur l'emploi.

- **La Direction de la Promotion du Commerce Extérieur (Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme).**

Cette direction, créée par le décret N°70/98 portant attributions du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département, est chargée de favoriser le développement des exportations, de collecter, de mettre à jour et de diffuser des statistiques et informations commerciales relatives au commerce extérieur.

- **La Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales).**

Cette direction était créée depuis 1987, elle a été maintenue par le décret N° 009 - 98 du 10 /01 /98 fixant les attributions du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.

La Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques est chargée, entre autres, d'élaborer des plans socio-sanitaires, de coordonner les actions entreprises au niveau de l'aide et d'assurer le suivi du plan directeur et de la statistique.

Elle comprend trois services dont le service **du Suivi du Plan Directeur et de la Statistique** dans lequel est logée **la Division de la Collecte, de l'Analyse et de la Publication des statistiques** qui est chargée de la collecte, de l'exploitation et de la publication des données concernant la santé et les affaires sociales.

La Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques est en charge du Système National d'Information Sanitaire dont les objectifs sont de renseigner sur les questions relatives au système de santé du pays et de suivre les activités sanitaires.

- **La Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques**(Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime)

Le décret N°0067/98 qui fixe les attributions du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime a prévu dans l'organisation de son Administration Centrale, la Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques qui comprend trois services dont celui des Etudes et des Statistiques.

Ce service comprend deux divisions : la division des études et la division des statistiques, laquelle est chargée de collecter, de traiter les informations statistiques et d'élaborer des études d'impact nécessaires pour apprécier les voies et moyens du développement durable du secteur des pêches.

Au sein de la Direction, existe un service informatique, financé par le GTZ, qui est la suite logique du réseau du système d'information du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

Il existe, en outre, une Commission Statistique chargée de la coordination, de l'harmonisation et de la validation des données.

Des mesures ont été prises pour redynamiser cette Commission qui aura à délimiter et à faire accepter à chaque structure productrice de statistiques du Département, son rôle. Cela éviterait les différences dans les statistiques et focaliserait d'avantage les améliorations utiles. A ce propos, il convient d'observer que la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer, dont la mission en matière de production statistique, devrait se limiter au fichier des infractions (nombre, montants des amendes) et à l'activité de la flottille, dispose d'un service informatique qui publie trimestriellement des statistiques sur les captures de bateaux, alors que la production de ces statistiques relève du Centre National des Recherches Océanographique et des Pêches.

- **La Direction des Statistiques et de l'Informatique (Secrétariat d'Etat chargé de l'Etat Civil).**

La Direction des Statistiques et de l'Informatique est créée par décret N° 12/03/92/PG définissant les attributions du Secrétariat d'Etat chargé de l'Etat Civil et l'organisation de l'Administration Centrale de son Département.

Elle comprend le Service de l'Informatique, le Service des Archives et le Service des Statistiques, lequel est chargé de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données sur l'état civil.

- Il importe de mentionner que le **Commissariat à la Sécurité Alimentaire et le Commissariat des Droits de l'Homme à la Lutte contre la Pauvreté et**

à l'Insertion (Direction de l'Insertion et Cellule d'analyse et d'évaluation) disposent des structures productrices de statistiques.

- **La Direction des Etudes Economiques (Banque Centrale de Mauritanie)**

L'organisation de cette Direction est établie par une note de service N°077/GR/90 du Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie.

La Direction des Etudes Economiques a pour mission générale de suivre l'évolution de l'économie nationale dans le cadre des attributions de la Banque Centrale, définies par l'article 33 de la loi N° 73 - 118 du 30 Mai 1973.

Elle dispose, pour accomplir cette mission, de cinq services dont **le service des Enquêtes et Données statistiques** qui est chargé de la collecte et de la centralisation de toutes les données et informations économiques, monétaires et financières, nécessaires au suivi de l'activité économique et à l'élaboration d'études sectorielles et globales approfondies.

C - Services statistiques dans les Sociétés et Institutions nationales.

Certaines sociétés nationales : la Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC), la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER), la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), le Centre National des Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP), la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), le Port Autonome de Nouakchott (PAN) et l'Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AMEXTIPE) possèdent des structures productrices de informations statistiques.

Il convient par ailleurs de citer le Centre d'Information Mauritanien pour le Développement Economique et Technique (CIMDET).

Le CIMDET, projet initialement financé par la Coopération française, est devenu actuellement une association privée qui met à la disposition du public, en particulier les opérateurs économiques, un fonds de documentation et d'informations socio-économiques, commerciales, financières et technologiques, répondant aux besoins de la promotion des investissements.

2.3 - FONCTIONNEMENT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

En vue de dresser l'état actuel du Système Statistique National, le Groupe de Coordination a mené une enquête auprès de **54** structures qui ont été identifiées comme productrices ou utilisatrices de statistiques.

Les entités enquêtées ont été regroupées suivant de grands domaines correspondant aux préoccupations des Commissions spécialisées qui sont créées pour la réalisation du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique.

Il s'agit des domaines suivants :

- 1 Population ;
- 2 Conditions de vie des ménages ;
- 3 Agriculture, Elevage et Environnement ;
- 4 Entreprises non agricoles ;
- 5 Indicateurs macroéconomiques et Comptes nationaux ;
- 6 Informatique et Techniques connexes ;
- 7 Cadre institutionnel et Ressources Humaines.

Par ailleurs, pour obtenir des ensembles statistiques plus cohérents et plus homogènes, des filières ont été identifiées au sein de chaque domaine.

Trois types de questionnaires, relatifs respectivement à la production, à l'utilisation et aux besoins de statistiques, ont été confectionnés.

Parmi les **54** questionnaires effectivement distribués 49 ont été réceptionnés dont 25 provenant des producteurs.

Le fonctionnement du Système Statistique National est examiné à travers l'étude des domaines et de leurs filières. Par ailleurs, une synthèse des besoins statistiques et des moyens de chaque domaine, est établie.

2.3.1 - PRODUCTEURS.

1- DOMAINE : POPULATION

Ce domaine couvre les statistiques relatives aux structures et aux mouvements des populations ; il contient les filières suivantes :

- Mouvements naturels (natalité et mortalité) ;
- Mouvements migratoires ;

- Données sur l'Etat Civil.

Les producteurs dans le domaine sont :

- L'Office National de la Statistique, principal producteur de statistiques dans ces filières ;
- le service des statistiques de la Direction des statistiques et de l'Informatique du Secrétariat d'Etat chargé de l'Etat Civil ;
- La Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications ;
- La Direction de l'Informatique et des Etudes Statistiques du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

2 - DOMAINE : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.

Les filières de ce domaine qui caractérisent les conditions de vie des individus sont :

- | | |
|---------------|---|
| - L'éducation | - Les revenus, la consommation et le budget |
| - La santé | - La protection sociale |
| - L'emploi | - La nutrition |
| - Le logement | |

Les producteurs par filière sont :

***Filière : Education :**

- La Direction de la Planification et de la Coopération du Ministère de l'Education Nationale.
- L'Office National de la Statistique, à l'occasion des recensements généraux de la population collecte également des informations sur l'éducation.
- Le Secrétariat d'Etat chargé de l'alphabétisation et l'enseignement originel.

***Filière : Santé :**

- La Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est la principale productrice de statistiques sanitaires ;
- Comme dans le cas de la filière Education, l'O.N.S, à l'occasion des recensements généraux et des enquêtes démographiques recueille des données statistiques sur la santé.

- Filière : Emploi

Comme producteurs de statistiques dans cette filière, on peut citer :

- La Direction de l'emploi ;
- La Direction de l'Industrie (enquêtes auprès des entreprises industrielles) ;
- L'Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public et pour l'Emploi (AMEXTIPE) (emplois à haute intensité de main d'œuvre) ;
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (emplois à haute intensité de main d'œuvre) ;
- La Direction du Travail ;
- La Direction de la Fonction Publique (emplois dans l'Administration Publique) ;
- L'Office National de la Statistique (enquête sur le secteur informel, enquête permanente des conditions de vie des ménages et recensement général de la population et de l'habitat) ;
- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (immatriculations des travailleurs par branche d'activité) ;
- La direction de l'Insertion (à ce propos il convient de mentionner que le Commissariat des Droits de l'Homme, de Lutte contre la Pauvreté et Insertion a publié deux rapports nationaux sur le développement).

***Filière : revenus, consommation et budget**

- L'Office National de la Statistique est le seul producteur dans cette filière en publiant les résultats des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV).

***Filière : Nutrition**

- Pour le moment il n'existe pas de structure ayant pour vocation de produire des statistiques dans cette filière. Toutefois il convient de signaler que le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine a initié une enquête sur la nutrition que l'Office national de la statistique est entrain de réaliser.
- L'Office National de la statistique (recensement général de la population et EPCV) produit quelques données dans cette filière.

3 - DOMAINE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT

C'est un domaine particulièrement important, vu la place qu'il occupe dans l'économie. Les producteurs de statistiques par filière dans ce domaine sont :

***Filière :Agriculture**

Les producteurs dans cette filière sont notamment :

- Le Service des Statistiques Agricoles, des Informations et de l'Informatique de la Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation ;
- Le Système d'Information de la Sécurité Alimentaire d'Alerte Rapide (SISAAR) qui est un projet rattaché au cabinet du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement ;
- La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) ;
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) ;
- L'Office National de la Statistique (enquêtes sur les exploitants agropastorales) ;

- Les Délégations régionales ;
- Le Service Amélioration des Ressources Végétales (SARV) ;
- Le Centre de Lutte Anti-Acridienne ;
- Plaine de M'Pourié ;
- L'ONS

***Filière Elevage :**

- Le Service des Statistiques Agricoles, des Informations et de l'Informatique de la Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation ;
- L'Office National de la Statistique (enquêtes sur les exploitants agropastorales et les correspondants régionaux) ;
- La Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Le Service de l'Agriculture.

*** Filière : Environnement.**

- Il n'existe pas encore de structure ayant pour vocation principale la collecte, la centralisation et le traitement des informations sur l'environnement. Toutefois, le Service des Statistiques et Prévision de l'ex Direction des Ressources Agropastorales, la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) et le Centre National des Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP) sont producteurs de certaines informations dans cette filière.

4 - DOMAINE : ENTREPRISES NON AGRICOLES

Ce domaine comprend les filières ci-après :

la Pêche	les Mines
l'industrie,	l'artisanat,
le bâtiment et les travaux publics	le commerce et services,

l'eau et l'énergie
Les télécommunications

les transports
et le tourisme.

Les producteurs par filière sont :

***filière :Pêche :**

- Le Service des Etudes et des Statistiques de la Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime ;
- La Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP) ;
- Le Centre Nationale des Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP) ;
- La Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer ;
- La Direction Générale des Douanes (exportations du poisson) ;

***Filière : Industrie**

- Le Service de Contrôle des Sociétés de la Direction de l'Industrie du Ministère des Mines et de l'Industrie. Ce Ministère dispose aussi d'une division de statistique qui n'est pas encore fonctionnelle.

***Filière : Mines**

- La Société Nationale Industrielle et Minière ;
- La Direction des mines.

***Filière : Artisanat**

- La Direction de l'Artisanat ;
- Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine. (coopératives féminines)

*** Filière : Bâtiment et travaux publics (le logement est logé dans cette filière)**

- La Direction du Bâtiment et des Travaux Publics ;

- L'ONS à l'occasion des recensements généraux de la population et des enquêtes spécifiques ;
- La SOCOGIM (logement).

***Filière : Commerce et Services**

- Direction du Commerce ;
- Direction des Douanes.
- Les Banques, les Sociétés d'Assurance et les Restaurants.

***Filière : eau et énergie**

- La Société Nationale d'Eau et d'Electricité (SONELEC) est le seul producteur dans cette filière.

***Filière : transports**

- Direction des transports ;
- Fédération des transporteurs ;
- Air Mauritanie ;
- Les Ports de Nouakchott et de Nouadhibou.

*** Filière : télécommunications**

- Un seul producteur dans cette filière : l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT).

*** Filière : tourisme**

- Il n'existe pas encore réellement un service statistique consacré à la production des statistiques touristiques. Toutefois, le service des Etudes et Enquêtes de la Direction du Tourisme produit des statistiques, mais uniquement sur les arrivées et les nuitées.

5 – DOMAINE : INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES, STATISTIQUES FINANCIERES ET COMPTES NATIONAUX

Les producteurs dans les différentes filières du Domaine : Indicateurs macro-économiques, Statistiques Financières et Comptes Nationaux sont principalement :

- L'Office National de la Statistique (Département statistiques économiques et comptes nationaux) ;
- La Direction des Etudes Economiques (Banque Centrale de Mauritanie) ;
- La Direction Balance des Paiements (Banque Centrale de Mauritanie) ;
- La Direction Générale des Douanes, (Ministère de Finances) ;
- La Direction Générale des Impôts (Ministère de Finances) ;
- La Direction du Budget et des Comptes (Ministère des Finances) ;
- La Direction de la Dette Extérieure (Ministère de Finances) ;
- La Direction de la Programmation et des Etudes (MAED) ;
- La Direction des Financements (MAED) ;
- La Direction de la Promotion de l'Investissement Privé (MAED).

2.3.2- **PRODUCTION STATISTIQUE.**

L'exploitation des questionnaires remplis et retournés ont permis d'obtenir des informations sur les productions statistiques du Système Statistique National dont la liste est donnée ci-après par filière ou domaine.

1- **DOMAINE : POPULATION**

Des statistiques sur :

- La répartition spatiale de la population (Wilaya, Moughata et milieu) ;
- La structure de la population (par âge et sexe) ;
- Le statut matrimonial, la fécondité, la mortalité, la migration et l'état civil.

Sont les principales productions dans ce domaine.

Ces statistiques sont publiées dans l'Annuaire Socio-Démographique, Mauritanie en chiffres et Indicateurs sur la Mauritanie (Office National de la Statistique)

La dernière publication de l'annuaire Socio-Démographique est de juillet 1998 avec des informations relatives à l'année 1995/96.

Des publications sur la situation démographique de la Mauritanie ont été faites à l'occasion des recensements ou enquêtes réalisées. Il s'agit notamment :

- Des recensements généraux de la population et de l'habitat (1965, 1977 et 1988) ;
- De l'enquête sur la migration réalisée par l'Office National de la Statistique avec la collaboration de la Direction du Développement Social (1993) ;
- De l'enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (1990)
- De l'enquête sur la Fécondité (1981) ;
- De l'enquête socio-économique sur la Vallée du Fleuve 1952.
- Des monographies régionales réalisées par le Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications ;
- Des études réalisées par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine ;
- Des statistiques de l'Etat Civil dans le cadre de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'Etat civil
- Etude sur la population nomade en Mauritanie (janvier 1998)
- Des projections et études sur certains thèmes spécifiques

2 - DOMAINE : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Les statistiques produites dans les filières de ce domaine sont :

***Filière : Education.**

Des informations détaillées sur l'éducation, regroupées en quatre catégories (enseignement fondamental, enseignement secondaire, enseignement technique, enseignement supérieur et professionnel), constituent l'essentiel de la production statistique dans cette filière.

Elles sont publiées dans l'annuaire du Ministère de l'Education Nationale (Direction de la Planification et de la Coopération) et dans l'annuaire Socio-Démographique de l'ONS qui, par ailleurs, fournit des données statistiques sur l'éducation.

Il importe de souligner que ces statistiques ne tiennent pas compte de la formation des mauritaniens à l'étranger et ne donnent pas les coûts de l'éducation.

***Filière : Santé**

Depuis la mise en place du Système d'Information Sanitaire en 1990, la Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, produit des statistiques sanitaires sur :

- La situation des personnels sanitaires ;
- La situation des infrastructures et couverture sanitaires par Wilaya ;
- Le Budget du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;
- Les activités relatives aux consultations ;
- L'épidémiologie du pays.

Il convient de citer le rapport hebdomadaire sur les maladies transmissibles qui permet de suivre la situation des maladies à potentiel épidémique en donnant des informations sur les maladies suivantes : la Diarrhée, le Paludisme, la Méningite cébro-spinale, la Rougeole, le Tétanos néonatal, le Choléra et la Fièvre de la Vallée de Rift.

Les informations sont obtenues à partir des rapports mensuels d'activité et des questionnaires remplis et envoyés à la Direction de la Planification, de la Coopération et des Statistiques, par les responsables des centres et des postes de santé.

Ces statistiques sont publiées dans l'annuaire du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales dont le dernier vient de paraître en juillet 99 avec des données de l'année 1997 et, également dans l'annuaire Socio-Démographique de l'Office National de la Statistique.

La base de la production statistique du Ministère de la santé et des affaires sociales ne couvre pas les cliniques privées et les hôpitaux militaires.

***Filière : Emploi**

Les statistiques produites dans cette filière sont sur :

- La situation de l'information sur le marché de l'emploi ;
- L'emploi dans la fonction publique ;
- L'emploi moderne ;
- L'emploi dans le secteur privé.

Ces statistiques sont établies et publiées dans une note trimestrielle et un rapport annuel par la Direction de l'Emploi dans le cadre du projet «Système d'information et d'observation sur le marché de l'emploi».

- Les emplois à haute intensité de main d'œuvre, établis par l'AMEXTIPE et le CSA sont publiés dans leurs rapports annuels d'activité respectifs ;
- Les emplois par branche d'activité industrielle, information fournie par la Direction de l'Industrie dans ses rapports annuels donnant les résultats des enquêtes auprès des entreprises, effectuées par le Service de Contrôle des Sociétés de cette Direction.

Ces derniers rapports ont malheureusement cessé de paraître depuis 1994. Toutefois, une enquête est actuellement en cours pour évaluer la situation du secteur industrielle pour la période 1994-1997.

***Filière : Protection sociale**

- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dans le cadre de ses activités détient des informations sur les prestations familiales, les pensions, les accidents de travail et la médecine de travail.

***Filière : Nutrition**

- Une enquête sur la nutrition est en cours de réalisation au niveau du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine avec la collaboration de l'Office National de la Statistique. Elle permettra d'obtenir des informations statistiques dans cette filière.

3 – DOMAINE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT

***Filière : Agriculture**

Les productions statistiques dans cette filière sont :

- La production céréalière ;
- La production des légumes ;
- Les superficies cultivées ;
- Les rendements par spéculation et typologie ;
- Les données sur la sécurité alimentaire ;
- Les importations des céréales ;
- Les prix des céréales, des fruits et légumes ;
- Les revenus réalisés par campagne (zone d'encadrement de la SONADER) ;
- Les populations, les surfaces, les productions, les rendements (par palmier) dans 50 oasis (publication dans des études monographiques réalisées par le projet Oasis)

Ces statistiques sont publiées dans :

- Les lettres d'informations trimestrielles et des flashs rapides du SISAAR à partir des enquêtes et des relevés effectués par le CSA ;
- des rapports établis par l'ex Direction des Ressources Agropastorales à partir des enquêtes réalisées dont les objectifs sont de :

1 - fournir des prévisions de récolte céréalière(courant octobre) ;

2 - donner les estimations post récolte de la production agricole ;

3 - évaluer les dégâts causés aux cultures.

- Des rapports annuels élaborés par la Cellule de Programmation, de Suivi et d'Evaluation de la SONADER qui effectue annuellement des enquêtes dont l'objectif est d'évaluer l'impact de la vulgarisation.
- Les rapports annuels établis par la Cellule de Planification du Ministère de Développement Rural et de l'Environnement.

***Filière : Elevage**

- Des statistiques sur l'effectif du cheptel et la production de viande et du lait sont publiées dans les rapports annuels de l'ex Direction des Ressources agropastorales.

***Filière : Environnement**

Les statistiques produites dans la filière Environnement sont :

- statistiques agro-météorologiques (relevés pluviométriques, indices de végétations) ;
- statistiques des terres irrigables (liste de petits barrages avec leur superficie irrigable et aménagée) ;
- statistiques sur l'environnement marin (Température, Salinité, Courants marins).

4- DOMAINE : ENTREPRISES NON AGRICOLES.

Ce domaine comprend les filières Pêche, Mines, Industrie, Artisanat, Bâtiments et les Travaux Publics, Commerce et Services, Eau et Electricité, Transports, Télécommunications et Tourisme dont les productions statistiques sont respectivement :

***Filière : Pêche**

Les productions statistiques dans cette filière sont :

- des statistiques sur la production ;
- des statistiques sur la valeur ajoutée ;
- des statistiques sur les exportations ;
- des statistiques sur les recettes procurées à l'Etat ;
- des statistiques sur les exportations de la SMCP ;
- des statistiques sur les captures des navires pêchant dans les eaux mauritaniennes ;
- statistiques sur les données socio-économiques (prix, valeur, marché, démographie, pêcheurs etc..).

Ces statistiques sont publiées par la Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques (dans un document annuel : Actualisation des comptes économiques du secteur de la pêche), par le Centre National des Recherches Océanographiques et des Pêches (dans son bulletin statistique trimestriel), par la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (dans son bulletin annuel de statistiques), par la Direction Générale des Douanes (Lettre d'Information trimestrielle et Bulletin d'Information mensuel), par la Banque Centrale et par la Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (dans son bulletin statistique : Captures de poissons).

*Filière : Industrie

La production statistique dans cette filière n'est pas encore développée et ne fait pas encore l'objet de publication dans des bulletins.

Toutefois, il y a une enquête annuelle qui est réalisée par la Direction de l'Industrie auprès des Sociétés industrielles dont les résultats font l'objet d'un rapport contenant des informations relatives à :

- la production industrielle ;
- la valeur ajoutée ;
- aux investissements réalisés ;
- L'emploi.

Il convient de signaler l'existence d'un fichier des entreprises, réalisé par CIMDET.

Filière : Mines

La production dans cette filière est principalement constituée par des statistiques sur la production et les exportations du minerai de fer mauritanien ainsi que sur les prix mondiaux du minerai de fer.

Ces statistiques sont publiées (Banque des données) trimestriellement par la SNIM ; leur diffusion est restreinte.

***Filière : Bâtiments et TP**

La production statistique dans cette filière n'est pas régulière. L'Office National de la Statistique vient de sortir un document : Statistiques sectorielles N°2 Bâtiment et Travaux Publics dans lequel sont publiées les statistiques sur les investissements publics dans le bâtiment, sur les importations des matériaux de construction, sur les prix des matériaux de construction et sur les effectifs des entreprises de travaux publics.

On peut aussi obtenir au niveau de la Direction du Bâtiment et des Travaux Publics des informations sur les permis de construire octroyés.

En ce qui concerne le logement on peut collecter quelques informations auprès de la SOCOGIM et de la Banque de l'Habitat.

***Filière : Eau et Electricité**

La SONELEC, seule productrice dans cette filière, établit des statistiques annuelles sur la production, les abonnés, les ventes, les tarifs...

***Filière : Télécommunications.**

Les statistiques produites sont notamment des statistiques sur le nombre d'abonnés, les recettes réalisées et les tarifs téléphoniques. Elles ne sont pas diffusées, mais figurent dans les rapports annuels d'activité de l'O.P.T.

***Filière : Transport**

Statistiques sur les immatriculations de véhicules.

Statistiques sur le trafic aérien et maritime

***Filière : Tourisme**

Seules sont encore produites dans ce domaine des statistiques sur les arrivées, départs et les nuitées

5-DOMAINES : INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES, STATISTIQUES FINANCIERES ET COMPTES NATIONAUX

Les productions statistiques dans ce domaine sont principalement :

- Statistiques sur les principaux indicateurs macro-économiques ;
- Comptes nationaux ;
- Balance des paiements ;
- Indice des prix ;
- Exportations et importations ;
- Crédits ;
- Investissements publics ;
- Encours et services de la dette (publication restreinte) ;
- Budget de fonctionnement et Budget consolidé des investissements.

Ces statistiques sont publiées et diffusées par :

- **I'ONS** : Eléments de Conjoncture (trimestriel), Statistiques du Commerce Extérieur (bulletin annuel), Mauritanie en Chiffres (bi-annuel), Indice des prix à la consommation (mensuel mais diffusion restreinte), Agrégats de la comptabilité nationale et statistiques sectorielles ;
- la Banque Centrale : Balance des paiements (Rapport annuel) et bulletin trimestriel des statistiques financières et monétaires ;
- Ministère des finances : lettre trimestrielle d'information de la Direction Générale des Douanes (SYDONIA) sous forme de note dont la diffusion est restreinte, l'exécution mensuelle du budget et la situation de la dette (encours et services).
- Ministère des Affaires Economiques et du Développement : Budget Consolidé des Investissements

2.3.3 – SOURCES.

En général, les recensements, les enquêtes et les documents administratifs constituent les principales sources pour la production des statistiques dans les domaines.

1- DOMAINE :POPULATION

Les principales sources pour ce domaine sont les recensements généraux de la population et de l'habitat qui sont réalisés par l'Office National de la Statistique tous les dix ans, le dernier en date est celui de 1988.

Le prochain recensement général de la population et de l'habitat est programmé pour l'an 2000.

Des enquêtes spécifiques (enquêtes sur la migration), le recensement de l'état civil et les études monographiques de régions effectuées par le Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications constituent aussi des sources d'information.

2 - DOMAINE : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

***Filière Education**

La production des statistiques scolaires a pour principales sources les rapports sur les ouvertures scolaires, les rapports d'activités et les réponses aux questionnaires adressés à tous les établissements de l'enseignement moderne.

Par ailleurs à l'occasion des recensements de la population et de l'habitat, on collecte des informations sur l'éducation.

***Filière : Santé**

L'exploitation des documents administratifs et des réponses aux questionnaires remplis par les responsables des centres et des postes de santé ainsi que des enquêtes spécifiques constituent la base d'information sur laquelle s'appuie la production des statistiques sanitaires.

Par ailleurs les recensements de la population et de l'habitat collectent des informations sur la santé des populations.

***Filière : Emploi**

C'est en s'appuyant sur l'exploitation des documents administratifs de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale, de la Direction de la Fonction Publique, de la Direction de la Tutelle et de la Direction Générale du Travail que sont élaborées les statistiques sur l'emploi.

Par ailleurs il importe de noter que le CIMDET est amené à réaliser de temps en temps des enquêtes sur l'emploi dans tel ou tel secteur pour répondre à la demande des promoteurs économiques privés.

***Filière ; Protection sociale**

Sources : documents administratifs et services de la médecine de travail.

***Filière : Nutrition**

Source : enquêtes (EPCV/ONS).

3 - DOMAINE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT

Les sources pour la production de statistiques dans ce domaine sont essentiellement des recensements, enquêtes et des relevés réalisés par l'ex Direction des Ressources Agropastorales (tâches qui dépendent actuellement de la Direction des Politiques, du Suivi et de l'Evaluation), la SONADER, le CSA, le SISAAR et l'ONS.

4 – DOMAINE : ENTREPRISES NON AGRICOLES.

En général, l'exploitation des données primaires internes constitue une source pour la production des statistiques dans les filières de ce domaine.

***Filière : Pêche**

Sources : exploitation des documents internes sur la production, les ventes et les captures des organismes suivants : SMCP, Délégation à la Surveillance et au Contrôle en Mer, le CNROP.

***Filière : Industrie**

Sources : enquêtes annuelles du Ministère de l'Industrie et des Mines.

• **Filière : Mines**

Source : exploitation des documents internes (rapports d'activité de la Snim) et externes pour les statistiques relatives à la production mondiale et aux prix mondiaux du minerai de fer.

***Filière : Bâtiments et TP**

Source : SOCOGIM, la Direction du Bâtiment et des Travaux publics (permis de construire). Par ailleurs en ce qui concerne les importations de matériaux de construction, il y a la Direction du Commerce Extérieur et la Direction Générale des Douanes.

***Filière : Eau et Electricité**

Source : exploitation des documents internes de la SONELEC.

***Filière : Télécommunications.**

Source : exploitation des documents internes de l'OPT.

***Filière : Transport**

Source : Direction des transports et la Fédération Nationale des Transporteurs mauritaniens.

***Filière : Tourisme**

Source : hôtels et agences de tourisme et de voyages. Il convient de souligner que les sources relatives aux agences de tourisme et de voyages ne sont pas suffisamment exploitées.

5- **DOMAINE : INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES, STATISTIQUES FINANCIERES ET COMPTES NATIONAUX.**

La production statistique dans ce domaine provient essentiellement des données primaires collectées au niveau des administrations et des institutions économiques et financières.

2.3.4 –MOYENS DES COMPOSANTES DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.

L'exploitation des réponses faites à la partie du questionnaire relative aux moyens affectés à titre principal à la production statistique, montre d'une manière générale, que le Système Statistique National souffre du manque de moyens aussi bien en ressources humaines qu'en équipement.

On constate en effet :

- ***au plan des ressources humaines*** que l'effectif des structures chargées, à titre principal de production statistique, est insuffisant ; le personnel, pour la plupart, est peu qualifié. Ce sont le plus souvent des fonctionnaires qui n'ont pas eu de formation statistique.

- *au plan des moyens* : les services statistiques sont sous équipés, notamment en matériels statistiques; ils disposent des moyens financiers insuffisants par rapport leurs besoins. Cela explique le fait qu'une grande partie de ces services ne fonctionnent que grâce à l'appui financier et à l'assistance technique des organisations internationales et des pays amis.

Toutefois, quelques organes chargés de la production statistique dans certaines sociétés nationales (CNROP par exemple) sont bien dotées en personnel compétent et en équipement.

Compte tenu de cette constatation observée au niveau de toutes les composantes du Système Statistique National, l'examen des moyens a été limité à l'Office National de la Statistique, eu égard au rôle central qu'il joue dans ce Système et à certains services statistiques des Ministères qui occupent une place relativement importante dans le Système.

Il s'agit particulièrement des Ministères du Développement Rural et de l'Environnement, des Finances, de l'Education Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales, des Pêches et de l'Economie Maritime, de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications.

En ce qui concerne l'informatique, les résultats de l'enquête, menée auprès des organes producteurs et utilisateurs de l'information, montrent qu'à part l'Office National de la Statistique :

- l'outil informatique n'est pas bien utilisé pour l'élaboration de l'information statistique ;
- il n'y a pas de spécialistes en traitement informatique de l'information ;
- il n'y a pas de logiciels de traitement statistiques spécialisés ;
- les moyens modernes de diffusion rapide de l'information sont absents ;
- le manque de bases des données et banques des données crédibles.

Les actions futures dans le domaine informatique devraient être axées sur :

- l'établissement d'un bilan de la situation actuelle du système d'informatique et des moyens existants de traitement et de communication de l'information ;
- la définition des orientations générales pour le développement de l'informatisation des structures s'occupant de l'élaboration de l'information statistique ;
- l'évaluation de la capacité d'utilisation de nouveaux moyens techniques.

• **MOYENS DE L'OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE.**

Les moyens de l'Office National de la Statistique sont constitués actuellement :

- sur le plan ressources humaines

L'effectif du personnel permanent est de 154 agents dont 58 cadres supérieurs et moyens, répartis selon le niveau du diplôme et la nature de leur formation, dans le tableau ci-après.

CADRES DE L'O.N.S

Département	Statisticiens			Démographes	Informaticiens		Economistes		TOTAL
	ISE	ITS	ATS		ING	MA	MA	DUG	
Direction Générale	1	2	2	1	0		3	2	11
Départ de l'informatique et des opérations	0	2	3	0	4	1	1		11
Départ des statistiques économiques et des comptes nationaux	1	4	6	0	0	0	2		13
Départ des statistiques démographiques et sociales		2	3	3	0	0	1	0	9
Départ des affaires administratives		1	3	0	0	0	0	0	4
Départ de la coordination		1	1				1*	0	3
Services régionaux			2				1	1	4
Projets		1			1	1	0	0	3
TOTAL	2	13	20	4	5	2	9	3	58

NOTA :

ISE : ingénieur statisticien économiste

ITS : ingénieur des travaux statistiques
ATS : adjoint technique de la statistique
ING. : ingénieur
MA : maîtrise
DUG : diplôme universitaire général
AP : analyste programmeur
***** : maîtrisard en droit

On constate que l'ONS ne compte que deux ingénieurs statisticiens-économistes ; nombre très insuffisant par rapport à la complexité, au volume et à l'importance des travaux de réflexion et de conception que doit mener cette institution pour l'accomplissement de ses différentes missions.

l'ONS procède, en outre, au recrutement et à la formation des agents temporaires à l'occasion de la réalisation des opérations de recensement ou d'enquêtes.

- sur le plan matériel

Il a été rassemblé dans le tableau ci-dessous les équipements informatiques et le parc automobile dont dispose actuellement l'Office National de la Statistique.

Matériels de l'ONS

	Micro	Imprimante	Onduleur	Berline	4*4
Parc Informa	44	18	21		
Parc Auto				11	8

A ces équipements, il faudra ajouter une imprimerie et tout un lot de matériels informatiques pour l'installation future d'un réseau informatique, obtenus dans le cadre de la composante «Systèmes d'Information» du PGRP/RC.

Sur le plan moyens financiers.

l'Office National de la Statistique bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat de l'ordre de 100.000.000.UM Ouguiya pour son fonctionnement.

Par ailleurs l'Office National de la Statistique reçoit un important appui financier et sous forme d'assistance technique de la part des partenaires au développement de la Mauritanie qui lui a permis de réaliser la plus part de ses travaux de production statistique.

L'Office National de la Statistique, pilier central du Système Statistique National, doit pouvoir fonctionner convenablement. Pour ce faire, il doit pouvoir bénéficier plus de moyens pour accomplir ses différentes missions.

Certes, il faut souligner que des résultats notables ont été enregistrés sur le plan de la production statistique, grâce à l'appui des partenaires au développement de la Mauritanie ; mais il n'en demeure pas moins que les moyens dont dispose l'Office National de la Statistique sont encore en dessous de ce qui est nécessaire pour qu'il arrive à satisfaire convenablement les exigences de la demande, à savoir des statistiques de qualité dans les différents secteurs économiques, publiées à des périodes régulières et largement diffusées.

En ce qui concerne les autres composantes du Système Statistique National, nous avons choisi les plus importantes pour présenter leurs moyens dans le tableau de la page suivante :

Moyens de certains organes du Système Statistique National

Organisme	Ressources humaines			Equipe ment		
	Statisticiens	Informati- ciens	autres	Ordinateur	Véhicule	Mobylette
Domaine : Population • Direction Informatique et Etudes statistiques	1	1	2	1	0	0

<ul style="list-style-type: none"> • Direction amena et action régionale (MIPT) • Direction des Stat et de l'informatique (SEC) 	2	1	1	4	1	0
S/T	3	2	3	5	1	0
Domaine : Agriculture Elevage et Environ :						
<ul style="list-style-type: none"> • Service des Statistiques et de Prévisions (DRAP/MDRE) • SONADER • CSA 	3	2		8	0	15
	1	1		1	4*4	7
	1	1	2		1	
S/T	5	4	2	9	2	22
Filière Education :						
<ul style="list-style-type: none"> • Service de la Coopération et des Statistiques (MEN) 	7		0	1	0	0
S/T	7			1	0	
Domaine :Indic .macro-éco et Comptes nationaux :						
<ul style="list-style-type: none"> • Service recettes et infor • Banque centrale (service étude statistique) • Directions Budget • Direction dette Extérieure • Direction Impôt • Service études économ (Direct Programmation et études) 	0	4		1	0	0
	0	0	1	0	0	0
	2	1	0	2	0	0
	1		2	3	0	0
S/T	3	5	3	6	0	0
Filière : Santé						
<ul style="list-style-type: none"> • Division collecte, analyse et publication des statistiques(MSAS) 	2	1	4	0	0	0
S/T	2	1	4	0	0	0
Filière :Pêche						
<ul style="list-style-type: none"> • Service Etudes et statistiques (MPEM) • SMCP • CNROP • Délégation 	0	1	5	2	0	0
	1	0	0	1	0	0
	1		3	10	2	0
	0	1	8	4	.1	0
S/T	2	2	16	17	3	0
TOTAL	22	14	28	38	5	

L'examen du tableau conduit aux observations suivantes :

- Insuffisance de cadres, en particulier ceux de formation statistique (ils sont 18 pour 22 services statistiques) ;

- Manque de moyens d'équipement notamment en moyens de déplacement (5 véhicules) et matériels informatiques (dans les 38 ordinateurs il y a 10 qui appartiennent au Centre National des Recherches Océanographiques et des Pêches, les 28 restants sont entre 21 services) ;

2.3.5. CADRES CONCEPTUELS.

Presque toutes les statistiques produites dans les domaines se réfèrent aux concepts des organisations internationales.

Pour les productions statistiques dont ce n'est le cas, des dispositions sont prises pour régulariser leur situation. C'est par exemple le cas des comptes nationaux qui seront établis prochainement suivant le Système de Comptabilité des Nations Unies révisé 1993.

2.3.6. UTILISATEURS.

Les décisions des Gouvernements qui agissent sur toute l'économie en font les principaux utilisateurs des statistiques pour préparer leur politique économique et contrôler l'exécution de celle-ci.

Les organismes qui ont été identifiés comme producteurs sont également, en général, utilisateurs de statistiques.

1- DOMAINE : POPULATION

Les utilisateurs des statistiques dans ce domaine sont l'Administration, les Organisations Internationales, les agences économiques des pays partenaires au développement de la Mauritanie, des chercheurs et étudiants, des promoteurs, etc..

2 - DOMAINE : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Les statistiques dans ce domaine ayant plusieurs filières sont utilisées par les services techniques administratifs qui produisent, eux-mêmes, pour l'évaluation de leurs réalisations et la préparation de leurs programmes à exécuter. Les organisations internationales, les pays amis, les institutions de recherche, les Universités, les syndicats et le patronat comptent parmi les utilisateurs.

3 -- DOMAINE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT

Les services du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement constituent les premiers utilisateurs des statistiques produites dans ce domaine, pour l'élaboration de leurs rapports d'activité et des dossiers à présenter aux organisations internationales d'aide.

D'autres Ministères, notamment le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, les organisations internationales, les bailleurs de fonds de la Mauritanie et les acteurs économiques ont besoin des statistiques dans ce domaine.

4 –DOMAINE : ENTREPRISES NON AGRICOLES.

Les utilisateurs sont nombreux dans ce domaine et comprennent, entre autres, le Gouvernement, les autres décideurs nationaux, le secteur privé, le Patronat, les Syndicats, l'Université, les Chercheurs, les Organisations internationales, les Agences de coopération des partenaires de la Mauritanie etc...

5 DOMAINE : INDICATEURS MACRO-ECONMIQUES, STATISTIQUES FINANCIERES ET COMPTES NATIONAUX

Les statistiques dans ce domaine servent, entre autres, à l'analyse de la situation économique, à l'élaboration de la politique économique du pays, à la préparation des dossiers de négociation avec les bailleurs de fonds et à l'évaluation des projets et des programmes de développement

Elles sont utilisées par le Gouvernement, les Organisations internationales, les agences d'aide des pays partenaires au développement de la Mauritanie, les chercheurs les acteurs économiques etc...

2.3.7.BESOINS STATISTIQUES

Les utilisateurs ont été sollicités, dans les questionnaires qui leur ont été adressés, pour exprimer leurs besoins en statistiques ; donnant ainsi des indications permettant d'envisager les possibilités d'approfondissement de la production actuelle et / ou de création de nouvelles activités statistiques.

La liste de ces besoins par chaque domaine est donnée ci-après,

1.-DOMAINE :POPULATION.

Besoins en statistiques

- Statistique sur population totale (par âge et sexe) ;

- Statistique sur population (par région, département et commune) ;
- Statistiques sur la mortalité (maternelle, infantile juvénile brute) ;
- Statistiques sur le taux de reproduction ;
- Statistique sur espérance de vie ;
- Statistique sur les naissances, décès, mariages et divorces.

Les utilisateurs ont demandé, en outre, l'actualisation annuelle des données démographiques

2.- DOMAINE : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.

Filière : Education

Statistiques demandées :

- Statistiques sur taux de scolarisation par sexe ;
- Statistique sur taux de réussite au bac par filière ;
- Statistique sur coût de l'enseignement (primaire et secondaire) ;
- Statistique sur effectifs des établissements scolaires (publics, privés) ;
- Statistique sur effectifs élèves (primaire, secondaire et supérieur) ;
- Statistique sur effectifs des enseignants ;
- Statistique sur l'enseignement professionnel.

Filière : Santé

Besoins en statistiques :

Statistique à produire ;

- Statistiques sur causes de mortalité ;
- Statistiques sur soins préventifs (couverture vaccinale) ;
- Statistiques sur effectifs établissements sanitaires (hôpitaux, centres et postes de santé, cliniques cabinets etc) ;
- Statistiques sur coût supporté par l'Etat ;

Les utilisateurs ont exprimé, en outre, le souhait de voir le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, produire un rapport annuel sur la situation socio-sanitaire du pays.

Filière : Emploi

Besoins en statistiques :

- Statistiques sur taux de chômage ;
- Statistiques sur emploi dans le secteur moderne et le secteur informel ;
- Statistiques sur effectifs des travailleurs par branche d'activité ;
- Statistiques sur effectifs de la Fonction Publique ;
- Statistiques sur emplois en milieu rural.

Filière : Bâtiments et Travaux publics :

Besoins en statistiques :

- Statistiques sur les logements des ménages ;
- Statistiques sur coûts des matériaux de construction ;
- Statistiques sur coût des loyers ;
- Statistiques sur types de logements ;
- Statistiques sur coût de construction ;
- Statistique sur l'accès à l'eau potable.

Filière : nutrition

Les utilisateurs attendent beaucoup de l'enquête en cours et souhaiteraient qu'il n'y ait pas de retard dans la publication et la diffusion des travaux résultant de cette enquête.

Filière :Tourisme

Besoins en statistiques :

- Statistiques sur les arrivées ;
- Statistiques sur les nuitées ;
- Statistiques sur effectifs par site historique ;
- Statistiques sur effectif de lits (par région).

3- DOMAINE : AGRICULTURE, ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT

Filière : Agriculture

Besoins en statistiques

- Statistiques sur production agricole (par région) ;
- Statistiques sur nombre de barrages (par région) ;
- Statistiques sur rendements et les superficies ;
- Statistiques sur prix céréales ;
- Statistiques sur la sécurité alimentaire ;
- Statistiques sur la production maraîchère et phoenicicole ;
- Intrants agricoles ;
- Equipements agricoles ;
- Emplois agricoles ;
- Population agricole.

*Filière : Elevage

Besoins en statistiques

- Statistiques sur effectif cheptel (espèce, région) ;
- Statistiques sur le croît ;
- Production laitière ;
- Statistiques sur abattage ;
- Statistiques sur les maladies animales ;
- Statistiques sur les naissances, décès et abattages ;
- Statistiques sur la production dérivée (lait, peau, viande) ;
- Statistiques sur les races ;
- Statistiques sur la commercialisation et les mouvements du cheptel.

*Filière : Environnement

Les statistiques relatives à la situation des ressources naturelles et à la pluviométrie sont demandées, en particulier, les statistiques sur les pâturages (taux de couverture, production de la matière sèche).

4 -DOMAINE : ENTREPRISES NON AGRICOLES.

Filière : Pêche

Les utilisateurs demandent une meilleure concordance dans les statistiques produites par les différents organes producteurs dans cette filière d'où la nécessité et l'urgence de la mise en œuvre des mesures de coordination entre ces organes.

Pour les autres filières les statistiques sur la production, la valeur ajoutée, les coûts de production, les chiffres d'affaires réalisés ainsi que l'indice de production industrielle (filière Industrie) sont demandées.

5.-DOMAINE : INDICATEURS MACRO-ECONMIQUES, STATISTIQUES FINANCIERES ET COMPTES NATIONAUX

Besoins en statistiques

- Statistiques financières BCM (monnaie et crédit) ;
- Statistiques sur balance des paiements ;
- Statistiques sur agrégats macro-économiques ;
- Statistiques sur indice de prix à la consommation ;
- Statistique sur le budget de l'Etat.

2.3.8. - CONCLUSIONS.

L'examen de la situation du Système Statistique National qui vient d'être réalisé dans les pages précédentes révèle certaines lacunes qu'il va falloir combler afin que ce Système puisse remplir convenablement la mission qui lui est dévolue.

Ces insuffisances sont constatées aussi bien au niveau de l'environnement institutionnel, de l'organisation et de la coordination qu'à celui des moyens humains et matériels mis à sa disposition.

III.-ORIENTATIONS.

3.1. - ORIENTATIONS GENERALES.

Avant de passer aux propositions d'orientations générales, il nous a semblé utile de rappeler que l'objectif principal du Schéma Directeur de la Statistique est de rendre le Système Statistique National capable de produire, de publier et de diffuser à temps des statistiques de qualité en vue de satisfaire non seulement les besoins nationaux, mais également la demande extérieure notamment celles consécutives aux conventions internationales et régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré.

Dans ses propositions d'orientations générales, le Groupe de Coordination a été guidé par le souci de rendre plus performant le Système Statistique National, compte tenu du bilan de l'existant et des besoins exprimés par les utilisateurs.

3.1.1 Au plan réglementaire.

Pour répondre à la fois aux exigences du développement économique et social du pays et tenir compte des mouvements qui se dessinent dans l'environnement statistique international, il est nécessaire que soient actualisés :

- L'ordonnance N°84/135CMSN qui constitue la base légale des activités statistiques en Mauritanie. Elle s'est inspirée de la loi française N°51-74 du 7 Juin 1951 et semble actuellement être dépassée ;

On doit par ailleurs confirmer le respect du secret statistique en instituant l'assermentation des professionnels de la statistique ;

- Le décret N°90 072/PCMSN qui détermine la coordination des activités statistiques. Il s'agit en particulier de revoir la composition de la Commission Technique Consultative de la Statistique pour l'élargir aux partenaires économiques et sociaux de la Mauritanie (le patronat, les syndicats, les représentations des organisations internationales installées en Mauritanie.
- Un autre texte qu'il serait souhaitable de modifier est le décret N°90 026/P CMSN du 04/02/90 portant création de l'Office National de la Statistique en vue de donner une plus grande marge de manoeuvre aux responsables de cette institution dans l'organisation et les procédures de recrutement de leurs cadres (voir annexe rapport

Commission Cadre Institutionnel et Ressources humaines) ;

- A l'occasion de la révision de ces textes fondamentaux il conviendrait de mener auprès des responsables et des populations une campagne d'information et de sensibilisation sur l'importance et le rôle des statistiques dans le processus de développement économique, social et politique d'un pays ainsi que sur le respect du secret qui entoure les enquêtes statistiques.

3.1.2. Au plan organisation.

Le Système Statistique de la Mauritanie est décentralisé et pour des raisons d'efficacité et de coûts que nécessiterait la mise en place d'une nouvelle réorganisation, il conviendrait de maintenir et de renforcer l'organisation actuelle.

Dans cette perspective et afin d'augmenter l'efficacité du Système Statistique National, des mesures sont à prendre en faveur aussi bien de l'ONS que les services statistiques des Départements ministériels techniques, en particulier les Ministères de la santé et des Affaires sociales, de l'Education Nationale, du Développement Rural et l'Environnement, de la Pêche et de l'Economie Maritime, de l'Industrie etc Il s'agira :

- de renforcer les moyens matériels et humains de l'Office National de la Statistique qui doit pouvoir mieux étoffer son personnel et rehausser les capacités de conception de celui-ci.

L'Office National de la Statistique aura alors à examiner les possibilités de mettre en place un plan de formation et de recyclage de ses cadres moyens et subalternes d'une part, et d'organiser, à l'intention de ses ingénieurs des travaux statistiques méritants, des examens professionnels pour suivre des études dans les Ecoles de la Statistique pour devenir des Ingénieurs statisticiens économistes, d'autre part. (voir en annexe le rapport de la Commission Cadre institutionnel et Ressources humaines).

- Par ailleurs il serait utile que l'Office élabore et mette en place un statut de son personnel ainsi qu'un mécanisme de motivations de ses cadres statisticiens.
- le cadre dans lequel évoluent les services statistiques des Départements ministériels doit être élaboré et mieux précisé en définissant clairement les termes de la mission qui leur est dévolue. Il est, par ailleurs, d'une grande nécessité que ces services bénéficient des moyens suffisants en

conséquence et que leurs personnels, tout au moins les responsables, aient une bonne formation statistique.

3.1.3. Au plan de la coordination

La coordination constitue une question très importante dans tout système de production. Elle rationalise les moyens, réduit les coûts et, dans le cas de la production statistique, elle évite des redondances et la contradiction entre les données produites.

Aussi, s'orienter vers une meilleure coordination des activités déployées par les différentes composantes du Système Statistique National, dans le cadre d'une organisation décentralisée, est indispensable si l'on veut accroître la performance de ce Système. Il s'agira en particulier de :

- Mettre en place un **mécanisme formel** de coordination entre l'Office National de la Statistique et les services statistiques des Ministères techniques surtout ceux qui occupent une bonne place dans le dispositif Statistique National, d'une part, et entre les services exerçant dans la même filière, d'autre part. Un tel mécanisme doit confirmer l'Office National de la Statistique dans son rôle central de coordination, officialiser la transmission systématique par les services statistiques des Départements ministériels de leurs données à l'Office National de la Statistique.
- Redynamiser le fonctionnement des deux structures de coordination (CIS et CTCS), restées assez longtemps en léthargie (le CIS ne s'est jamais encore réuni) ; le processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique offre une bonne occasion pour le faire.
- Encourager la création d'une Association dynamique des Statisticiens qui élaborera une déontologie du métier des statisticiens en Mauritanie et pourra contribuer au développement des statistiques en Mauritanie en participant, entre autres, aux campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance des statistiques et aux exercices de réflexion que doit entreprendre l'ONS.

3.1.4. Au plan de la coordination internationale régionale et sous régionale

Le Système Statistique Mauritanien ne peut se projeter sur l'avenir qu'en tenant compte de son environnement international, régional et sous régional.

En effet la Mauritanie est membre de plusieurs organismes internationaux, régionaux et sous régionaux. Elle est signataire également de plusieurs conventions et accords impliquant la réalisation de certains travaux et l'application de certaines normes et méthodes dans le cadre de la production statistique.

Aussi les efforts à déployer doivent s'orienter vers l'harmonisation avec les méthodes, les concepts et les normes internationaux.

A ce propos :

- l'Office National de la Statistique doit adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du Fonds Monétaire International et diriger ses efforts pour tenir compte des recommandations préconisées par ce SGDD
- appliquer les Principes de Production des Statistiques Publiques des Nations Unies.
- appliquer le Système des Comptes Nationaux 1993 pour l'élaboration de ses prochains comptes nationaux.
- Le Département de la Coordination doit suivre attentivement tous les mouvements dans le domaine statistique qui se développent dans les organisations internationales, régionales et sous régionales. A cet effet, ses moyens humains et matériels doivent être renforcés.

3.1.5. Au plan Diffusion et Communication

Le but ultime de toute activité statistique est la diffusion. Celle-ci permet aux différents utilisateurs de disposer des données produites aux fins de prise de décisions :

- Au gouvernement pour lui permettre d'opérer de meilleurs choix politiques ;

- Aux opérateurs économiques pour leur permettre également d'opérer de meilleurs choix stratégiques et opérationnels ;
- Aux citoyens pour leur permettre de faire des jugements sur les politiques mises en œuvre et contribuer ainsi à l'affermissement de la démocratie.

La fonction diffusion doit occuper une place importante dans les activités prioritaires des instituts nationaux de la statistique.

A cet effet, il est indispensable qu'une stratégie de diffusion et de communication, se fixant, entre autres, l'objectif de faciliter l'accès des données statistiques produites à un large public, soit élaborée. Cette stratégie tiendrait compte des évolutions technologiques et informatiques ainsi que des besoins en informations des utilisateurs.

La communication est étroitement liée à la diffusion des données. Il est également nécessaire de mettre en place un plan de communication mettant en évidence les objectifs, les cibles, les supports et les techniques de la Statistique. Ce qui va contribuer à élever significativement le niveau encore bas de la culture statistique des citoyens et à améliorer le management interne des institutions statistiques nationales (renforcement de communication et de circulation internes d'informations).

L'AFRISTAT a organisé en mai 1999 un atelier sur les stratégies de diffusion et de communication d'un Institut National de la Statistique, à l'issue duquel, plusieurs recommandations ont été formulées par les participants en particulier celle qui demande de prendre compte dans les dispositions de la loi organique des activités statistiques, les fonctions diffusion et communication.

En attendant la révision de cette loi organique, les Instituts sont invités d'ores et déjà à créer et à mettre en place une cellule chargée des questions de diffusion et de communication.

3.2. ORIENTATIONS PAR DOMAINE.

Les propositions d'orientations dans les différents domaines, tout en tenant compte du contexte international, régional et sous régional, sont sous tendues par les objectifs suivants :

- La sauvegarde et l'amélioration des acquis ;
- La satisfaction des besoins exprimés par les utilisateurs.

1- DOMAINE : POPULATION

Dès lors que l'individu est à la fois base et but de tout développement économique et social, la connaissance pour un pays de sa situation démographique devient une action indispensable et prioritaire.

En Mauritanie où l'on observe une forte croissance de la population et d'importants phénomènes de migration, d'exode rural et d'urbanisation rapide cette action revêt encore une importance aiguë.

La production statistique dans le domaine population doit être améliorée et s'orienter conformément aux objectifs de la Politique Nationale de Population, de la Réforme de l'Etat Civil et de la Stratégie de Promotion Féminine.

Les recensements généraux de la population, les enquêtes démographiques et d'état civil constituent généralement les sources pour la production des statistiques dans ce domaine.

Signalons que les travaux du recensement général de la population et de l'habitat vont démarrer au mois de mars 2000 et qu'au niveau du Secrétariat d'Etat civil, on se trouve dans la phase de saisie et traitement des données du recensement administratif national à vocation d'état civil (RANVEC). Par ailleurs la réalisation pour la première fois d'une enquête **EDS** (2000) serait d'un apport significatif

2 - DOMAINE : CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.

Il y a lieu tout d'abord d'accélérer les travaux relatifs à la création et à la mise en place d'une base des données sociales.

***Filière : Education**

Un Comité Permanent des Statistiques et Indicateurs de l'Education et de la Formation vient d'être créé par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Il s'occupe des orientations dans cette filière et a pour objectifs de :

- mettre en place un système d'information statistique exhaustif, opérationnel, fiable et pertinent par rapport à la politique éducative nationale et aux préoccupations de la Communauté internationale,

- harmoniser et articuler les systèmes d'information statistique sur les différentes formes d'Education et de Formation ;
- mobiliser les moyens nécessaires à la consolidation et à la modernisation du système d'information statistique au niveau central régional et local ;
- systématiser l'utilisation des statistiques dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différents volets de la politique éducative en général et l'éducation pour tous en particulier ;
- instituer la collecte, le traitement, l'analyse, l'archivage et la diffusion des statistiques comme outils d'aide à la décision ;
- assurer la formation d'une équipe dans le domaine statistique.

La création d'un compte satellite pour cette filière est à envisager. En effet il constitue un cadre bien adapté pour des analyses fonctionnelles généralisées.

Filière : Santé

Un Système National d'Information Sanitaire (SNIS) a été mis en place en 1989. Son objectif est de disposer d'informations fiables et nécessaires à la définition de la politique nationale sanitaire et de fournir également des indicateurs fiables et pertinents aux décideurs pour la planification, la gestion et l'évaluation de l'impact des programmes et des actions socio-sanitaires menés par le Ministère.

Un plan d'action a été élaboré pour les activités à réaliser au cours de la période 1999 -.2001. Elles sont orientées pour la sauvegarde des acquis, la réalisation des réformes retenues et l'évaluation du système.

Dans ce cadre, la publication de l'annuaire des statistiques sanitaires arrêtée depuis 1995, doit non seulement réapparaître mais être régulière et diffusée à temps.

En outre une publication d'un rapport annuel sur la situation socio-sanitaire du pays par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales est à envisager.

Par ailleurs d'importants efforts sont à déployer pour assurer la collecte de données de routine et l'effectif de leur exhaustivité.

Comme pour la filière Education, il est souhaitable de créer un compte satellite comme pour la filière santé.

Filière : Emploi :

L'emploi est un facteur important pour la lutte contre la pauvreté. Les statistiques dans cette filière sont très utiles et aident le Gouvernement à prendre des décisions pertinentes dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté.

Aussi les actions doivent être orientées en priorité pour la création au niveau de la Direction de l'Emploi d'un réel un service statistique.

***Filière : Revenus, consommation budget des ménages**

La politique de lutte contre la pauvreté et les comptes nationaux sont directement concernés par les données dans cette filière qui sont généralement obtenues à partir des enquêtes budget/consommation des ménages. D'où la nécessité de reprendre les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages et au préalable de coordonner avec le Commissariat des Droits de l'Homme à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion pour compléter éventuellement la liste des besoins exprimés par les utilisateurs.

***Filière : Protections sociales.**

La caisse nationale de la sécurité sociale, grande productrice potentielle de statistiques dans cette filière devrait revoir son organisation interne en vue de créer un service statistique. A cet effet l'appui et l'assistance de l'Office National de la Statistique sont souhaitables.

***Filière : Nutrition**

Les efforts doivent être orientés en premier lieu pour l'achèvement des travaux de l'enquête déjà commencés dans cette filière.

3 - DOMAINE AGRICULTURE, ELEVAGE ET ENVIRONNEMENT

***Filière Agriculture**

L'agriculture joue un important rôle dans le processus du développement économique et social de la Mauritanie.

Les orientations dans cette filière visent à améliorer la qualité et accroître l'étendue de la production statistique pour satisfaire les besoins des utilisateurs et permettre le suivi et l'évaluation de la politique agricole (PDIAM).

C'est le moment en outre d'envisager de constituer un compte satellite pour la filière agricole ainsi d'ailleurs que pour les autres filières de ce domaine.

***Filière Elevage**

C'est une filière qui est aussi importante que la précédente et pour laquelle des efforts sont à déployer afin d'améliorer et d'étendre les informations.

*** Filière Environnement**

La publication de statistiques relatives à l'environnement est presque inexistante quand bien même que le CNROP, la SONADER et la Direction de l'Aménagement du territoire produisent un certain nombre de données dans cette filière.

A ce propos le CNROP dispose d'une base de données sur l'environnement marin qui date des années 70 et régulièrement actualisée (température, salinité, courants marins ..)

Vu l'impact de l'environnement sur les conditions de vie des populations, il est très important que des statistiques dans cette filière soient produites et publiées régulièrement.

Il faudra, d'abord viser à une meilleure connaissance des ressources naturelles du pays (gisement écologique national : eau, air flore, sol, sous-sol) et aux questions relatives à l'aménagement du territoire (occupation du sol couverture végétale etc..).

4-DOMAINES ENTREPRISES NON AGRICOLES

Filière Pêche

Dans cette filière cinq organes produisent de statistiques qui sont malheureusement parfois différentes, en particulier en ce qui concerne les statistiques relatives aux exportations.

Les objectifs suivants sont visés :

- amélioration des statistiques ;
- harmonisation et coordination des travaux de ces cinq organes.

Dans cette perspective, la Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques à qui revient le rôle de coordination, doit s'inspirer et être en mesure d'exploiter les recommandations de l'étude sur le Système d'Information au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

L'appui au réseau informatique devra contribuer à concrétiser la fonctionnalité du système.

Filière Industrie

La production statistique dans cette filière est peu développée et sa publication est irrégulière. D'où la nécessité de tout mettre en œuvre pour donner à la Division des statistiques au Ministère de l'Industrie et des Mines des moyens nécessaires à son fonctionnement.

L'ONS aura à apporter son appui aux enquêtes annuelles auprès des entreprises menées par la Direction de l'Industrie.

Il doit par ailleurs s'atteler avec l'appui de l'Afristat et de la Coopération française à la réalisation de l'indice de production industrielle nationale.

En ce qui concerne les autres filières du domaine Entreprises Non agricoles à savoir : *bâtiments travaux publics, Artisanat et Tourisme*, il est urgent que des dispositions soient prises et mises en œuvre pour que des statistiques dans ces filières soient produites et publiées, eu égard aux besoins exprimés par les utilisateurs.

5 - DOMAINE : INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES, STATISTIQUES FINANCIERES ET COMPTES NATIONAUX.

Prendre des dispositions nécessaires pour officialiser par des textes réglementaires les nomenclatures d'activités et de produits dès la fin de leur élaboration et pour mettre en place une base des données économiques et financières.

Des efforts sont à déployer par l'Office National de la Statistique pour répondre à l'attente des utilisateurs en produisant, publiant et diffusant

régulièrement toutes les productions actuelles en particulier les comptes nationaux selon le SCN.93.

IV- RECOMMANDATION.

Il est souhaitable, qu'une fois adopté le Schéma Directeur de la Statistique que tout soit mis en œuvre pour le réaliser intégralement dans les délais prévus ; d'où la nécessité de prévoir la tenue d'une Table Ronde des bailleurs de fonds en vue de solliciter leur appui pour le financement des opérations inscrites dans le Schéma Directeur de la Statistique. A ce propos, le financement du Schéma devrait être complètement bouclé à l'issue de cette Table Ronde , pour éviter toute perturbation au cours de son exécution.